



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 19 février 2024 à 18h00, à l'Hôtel de ville, au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère Elise Latour et messieurs les conseillers Michel Roch, Philippe Deschamps, Olivier Hamel, Russ St-Germain et Edward Claxton formant quorum sous la présidence de la mairesse Corina Lupu.

Madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Madame la mairesse Corina Lupu souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 18h00.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2024

2. Approbation des procès-verbaux

2.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

2.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2024

3. Mot de la mairesse et période de questions

4. Administration et finances

4.1. Approbation des comptes à payer au 31 janvier 2024

4.2. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2024

4.3. Approbation Aide financières Arts et Culture

4.4. Nomination Directrice générale adjointe

5. Législation

5.1. Avis de motion Règlement 2022-03-02

5.2. Dépôt de Projet de Règlement 2022-03-02

5.3. Avis de motion Règlement 2024-02 Divisions du territoire en districts électoraux

5.4. Dépôt de la liste des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

6. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire

6.1. Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois de janvier 2024

6.2. Approbation Résolution Impact de la présence du Corridor aérobique sur le potentiel de développement de notre territoire

7. Communications, Loisirs et Culture

8. Sécurité civile, incendie et publique

8.1. Approbation Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie et autres secours -MRC des Pays-d'en-Haut.

9. Travaux publics et services techniques

10. Correspondances

11. Deuxième période de questions

12. Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2024

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2024-02-19

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Philippe Deschamps et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 et en ont pris connaissance;

2024-02-20

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 soit approuvé tel que rédigé.

2.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2024 et en ont pris connaissance;

2024-02-21

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 janvier 2024 soit approuvé tel que rédigé.

3. Mot de la mairesse et période de questions

4. Administration et finances

4.1 Approbation des comptes à payer au 31 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes a été déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que le montant est de **97 921.60\$**

2024-02-22

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Philippe Deschamps et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Paiement des factures	janv-24	79 469,34 \$
Paiement des salaires		18 452,26 \$
TOTAL DÉPENSES		97 921,60 \$

Type	Période	Total
Taxes + arrérages + I&P	janv-24	73 000,99 \$
Droits de mutation		
Location de quais		
Accès au Lac		
Licences et permis		100,00 \$
Subvention		65 281,30 \$
Autres revenus		305,13 \$
TOTAL REVENUS		

4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2024

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au **31 janvier 2024**.

	<p>4.3 Approbation-Aide financière-Organisme Arts et Culture</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arts et Culture a déposé une demande d'aide financière auprès de la municipalité ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arts et Culture prévoit réaliser un projet d'art communautaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'organisme est à but non lucratif ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'organisme Arts et Culture a déposé sa reddition de compte au 31 décembre 2023 ;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par le conseiller Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres présents</p> <p>QUE le conseil municipal entérine la décision à l'effet qu'une aide financière de 4000\$ soit accordée</p> <p>ET</p> <p>QUE le conseil demande à l'organisme Arts et Culture de fournir une reddition de compte avant le 31 décembre 2024</p> <p>ET</p> <p>QUE le paiement soit fait en date du 23 février 2024 et que cette dépense soit effectuée à même le fonds de contribution à des organismes.</p> <p>4.4 Nomination Directrice générale adjointe</p> <p>CONSIDÉRANT QUE depuis son entrée en fonction, madame Isabel Leroux a réalisé plus que les tâches associées au poste de Directrice de l'urbanisme et de l'environnement et qu'elle s'est démarquée par ses capacités d'adaptation;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'une directrice générale adjointe, pour offrir un support clérical, à la directrice générale dans la réalisation des activités courantes du bureau ainsi que pour assurer la poursuite normale des activités de la Municipalité en cas d'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière.;</p>
2024-02-23	
2024-02-24	<p>CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des ressources humaines et affaires juridiques;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents</p> <p>QUE le conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles confirme la nomination de madame Isabel Leroux au poste de directrice générale adjointe, tout en occupant également son poste de Directrice de l'urbanisme et de l'environnement.</p>
2024-02-25	<p>5. Législation</p> <p>5.1 Avis de motion Règlement 2022-03-02</p> <p>Avis de motion est donné par la conseillère Elise Latour que séance tenante, un projet de règlement 2022-03-02 modifiant le règlement 2022-03-01 Gestion des marinas municipales et accès au plan d'eau du territoire concernant des espaces de location pour les barges, sera déposé pour adoption</p> <p>5.2 Dépôt de Projet de Règlement 2022-03-02 concernant la gestion des marinas municipales et l'accès aux plans d'eau du territoire de la municipalité</p> <p>ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, en 2022 le Règlement numéro 2022-03 concernant la gestion des marinas municipales et l'accès aux plans d'eau de notre territoire;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité estime nécessaire de revoir certains articles afin que cela corresponde mieux aux réalités actuelles concernant les services à offrir et aux enjeux environnementaux ;</p>

ATTENDU QUE les membres du conseil autorisent la dispense de la lecture dudit projet de Règlement joint en annexe A ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Elise Latour, séance tenante. ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement 2022-03-02 sont mises à la disposition du public d'ici la séance ordinaire du 18 mars 2024. Ces copies étant disponibles à l'Hôtel-de-Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

2024-02-26

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le projet de Règlement portant le numéro 2022-03-02 concernant la gestion des marinas municipales et l'accès plans d'eau du territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles soit déposé.

5.3 Avis de motion Règlement 2024-02 Divisions du territoire en districts électoraux

2024-02-27

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Edward Claxton qu'à une prochaine séance, un projet de règlement 2024-02 visant à modifier le règlement 2016-29-02 régissant la division du territoire de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles en révisant le découpage de certains des six districts électoraux, sera proposé pour adoption.

5.4 Dépôt de la liste des déclarations des intérêts pécuniaires des élus, mise à jour.

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du conseil doit mettre à jour annuellement sa déclaration des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière doit transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du Conseil de la Municipalité qui ont déposé devant le conseil une déclaration visée par l'un ou l'autre des articles identifiés ci-dessus avant le 15 février de chaque année;

2024-02-28

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles accepte le dépôt de la liste des déclarations des intérêts pécuniaires des élus mise à jour, tel qu'identifié dans le tableau ci-dessous

Poste	Nom	Reçu
Mairesse	Corina Lupu	2024-01-08
Conseiller district 1	Michel Roch	2024-01-08
Conseiller district 2	Edward Claxton	2024-01-08
Conseiller district 3	Olivier Hamel	2024-01-08
Conseiller district 4	Russ St-Germain	2024-01-08
Conseiller district 5	Philippe Deschamps	2024-01-08
Conseiller district 6	Elise Latour	2024-01-08

6. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire

6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois de janvier 2024

Le rapport mensuel, du mois de janvier rédigé par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Isabel Leroux, est déposé au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

6.2 Approbation Résolution – Impact de la présence du corridor aérobique sur le potentiel de développement de notre territoire

CONSIDÉRANT QUE la gestion du corridor aérobique relève de la MRC des Pays-d'en-Haut;

CONSÉDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles est limitée quant au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est considérée comme un milieu dévitalisé;

CONSIDÉRANT QUE le développement du noyau villageois est un élément primordial afin de revitaliser la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UN certain nombre de terrains permettant la construction de nouvelles habitations sont adjacents au Corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13.9 du règlement de zonage 2019-103 en concordance avec le schéma d'aménagement régit toute émission de permis ayant pour résultante un nouveau croisement à niveau à même l'emprise du Corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QU'UN tel croisement n'est possible que s'il est réalisé de façon surélevé (pont) ou souterrain (tunnel) selon certains critères;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles sont très restrictives et que des propriétaires adjacents au Corridor aérobique ont démontré du mécontentement à cet effet et ce, de façon récurrente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sujet à des poursuites par rapport au droit de propriété réclamé par certains propriétaires affectés par l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE la rue Brin fait office de rue ainsi que de Corridor aérobique et qu'il n'y a aucune distinction entre le Corridor et la rue au niveau réglementaire;

CONSIDÉRANT QU'UNE refonte de la limite entre la rue Brin et le Corridor devrait être pensée pour minimiser l'impact de cette réaffectation à la suite des travaux de la rue Brin;

CONSIDÉRANT la volonté de promouvoir des mesures de sécurité pour éviter tout risque associé au niveau croisement sur le Corridor aérobique, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents

2024-02-29

Que le conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles demande à la MRC :

De réviser la réglementation en lien avec les dispositions particulières concernant le parc régional du Corridor aérobique sur le territoire du Lac-des-Seize-Îles ;

D'adapter la réglementation selon les particularités de notre Municipalité en permettant l'accès aux terrains adjacents au Corridor aérobique et ainsi permettre la construction de nouveaux bâtiments sur la rue Brin et dans le noyau villageois.

7. Communications, Loisirs et Culture

8. Sécurité civile, incendie et publique

8.1 Approbation Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie et autres Secours -MRC des Pays-d'en-Haut

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les Cités et Villes (R.L.R.Q. c. C-19)* et des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité en sécurité incendie. Ceci ayant menées à l'élaboration d'un schéma de couverture de risque par la MRC des Pays d'en Haut;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q. c. S 3-4)* autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques par l'entremise du plan de mise en œuvre (PMO) en sécurité incendie implique, pour plusieurs municipalités et régies, le recours à l'entraide pour un incendie, sinistre ou sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, et qu'il est dans l'intérêt des parties d'actualiser l'entente existante afin de tenir compte autant des dispositions législatives apportées par la *Loi sur la sécurité incendie*, ainsi que de l'obligation relative au *Schéma de couverture de risque incendie* en vigueur pour chacune des parties de cette entente;

2024-02-30

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil recommande la signature de l'entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie et autres secours -MRC des Pays-d'en-Haut.

9. Travaux publics et services techniques

10. Correspondances

11. Deuxième période de questions

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

2024-02-31

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la séance soit levée à 18h30

Six personnes ont assisté à la séance.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la **Municipalité de Lac-des-Seize-Îles**, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

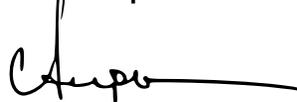


Louise Trottier
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



Corina Lupu
Mairesse

Je soussigné, **Corina Lupu**, mairesse de la **Municipalité de Lac-des-Seize-Îles**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.



Corina Lupu
Mairesse